



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AB SCIENCE PRÉSENTE SES RÉSULTATS FINANCIERS AU PREMIER SEMESTRE 2026 ET LES ÉVÉNEMENTS CLEFS DE LA PÉRIODE

▪ **Évolution de la gouvernance d'AB Science et mise en place d'une nouvelle stratégie**

- Nomination de Stéphane Ledermann en qualité de Président Directeur Général
- Refonte en profondeur de l'organisation et de la stratégie de la Société
- Priorisation à l'élaboration d'un nouveau système d'assurance qualité
- Organisation d'une conférence web le mercredi 14 octobre 2026 à 18h00, afin de détailler les nouvelles ambitions de la Société

▪ **Situation financière et corporate**

- Déficit opérationnel s'élevant à 10,4 millions d'euros au 30 juin 2026, lié principalement par la comptabilisation d'une provision de 6,5 millions d'euros relative au Crédit d'Impôt Recherche (CIR)
- Trésorerie de 8,9 millions d'euros au 30 juin 2026, à laquelle s'ajoute 16,5 millions d'euros au titre de placements privés réalisés en juillet et août 2026
- Accord final sur la renégociation des modalités de remboursement de ses emprunts avec l'ensemble des créanciers financiers

▪ **Développement clinique**

- Masitinib :
 - Point sur le plan de développement à la suite d'une inspection promoteur des bonnes pratiques cliniques
 - Obtention d'une assurance d'essais cliniques pour l'étude de phase 3 dans la Sclérose Latérale Amyotrophique (Maladie de Charcot) couvrant jusque 39 millions d'euros
 - Identification d'un biomarqueur potentiel pour évaluer l'activité du masitinib dans l'implication pathologique de la microglie dans la Sclérose Latérale Amyotrophique
- AB8939 :
 - Point sur l'étude de phase 1 de la molécule AB8939 et fin de l'étape 3 de la phase 1, évaluant la combinaison d'AB8939 et du Venetoclax dans le traitement de la leucémie myéloïde aiguë réfractaire ou en rechute

Paris, 9 octobre 2026, 18h15

AB Science SA (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui ses résultats financiers semestriels au 30 juin 2026 et présente un point sur ses activités.

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ET D'UNE NOUVELLE STRATEGIE

Évolution de la gouvernance d'AB Science et nomination de Stéphane Ledermann en qualité de Président Directeur Général

AB Science a annoncé le 8 juillet 2026 la décision de son conseil d'administration de faire évoluer la gouvernance de la Société afin d'engager une nouvelle étape de son développement, ainsi que la cooptation de Stéphane Ledermann en qualité de Président Directeur Général. Le Conseil d'administration a décidé de confier à son nouveau Président Directeur Général la conduite d'une revue stratégique portant sur les activités, les actifs et les perspectives de la société. À cette occasion, Monsieur Alain Moussy, co-fondateur d'AB Science, a quitté ses fonctions de Président Directeur Général et demeure administrateur et actionnaire. Il n'a plus aucune autre fonction opérationnelle.

Mise en place d'une nouvelle organisation et d'une nouvelle ambition

Stéphane Ledermann a initié un plan de transformation d'AB Science dès le 13 juillet 2026. Les grandes lignes de ce plan « *Relaunch AB Science* » ont été annoncées à l'ensemble des collaborateurs le 2 septembre 2026

L'ambition est désormais de valoriser l'ensemble des actifs, quel que soit leur stade de développement, de relancer la recherche et développement et de financer les études cliniques nécessaires et notamment le programme AB8939 dans la leucémie myéloïde aiguë et le masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique (Maladie de Charcot). Cette nouvelle stratégie s'articule autour des axes suivants :

- Priorisation donnée à l'élaboration d'un nouveau système d'assurance qualité : Portée par la direction Qualité mais engageant chaque service, cette démarche permettra de garantir le respect des bonnes pratiques cliniques pour les études à venir.
- Refonte en profondeur de l'organisation de la Société afin de sécuriser ses activités et répondre aux exigences réglementaires : AB Science a mis en place en août 2026 un nouvel organigramme vivant, qui s'appuie sur la création de nouvelles fonctions clés, visant à améliorer la productivité et l'efficacité opérationnelle de l'entreprise. Plusieurs comités internes ont été mis en place.
- Développement et création de valeur :
 - Faire connaître l'entreprise au-delà des 28'000 actionnaires actuels,
 - Développer les ventes vétérinaires et valider ainsi un processus complet de l'avant-vente jusqu'à la livraison client,
 - Sécuriser les actifs existants et non révélés par des dépôts de brevets. La protection par brevet ouvre une porte sécurisée de partenariats,
 - Conclure des partenariats avec des institutions publiques réputées pour le sérieux de leurs équipes et de leur recherche,
 - Rechercher les "hits" possible dans les actifs de l'entreprise avec notamment une analyse des 10'000 molécules créées par AB Science, recourir à IA lorsque cela est approprié,
 - Reconsidérer les choix scientifiques imposés par le manque de ressources. Prioriser la meilleure option scientifique, le coût devant en être une conséquence et non la contrainte de départ,
 - Le poste de *Vice President Corporate Development* a notamment été créé dès le mois de juillet dans cet objectif de valoriser ces actifs.
- Renforcement de la visibilité financière : rompre avec les augmentations de capital répétées sans valeur ajoutée, restaurer la confiance du marché par une feuille de route précise et crédible, dans

le prolongement de l'augmentation de capital de 14,2 millions d'euros réalisée en août 2026, et ouvrir le capital aux investisseurs institutionnels.

- Respect de l'ensemble des actionnaires : AB Science a réalisé en septembre 2026 un TPI (Titre au Porteur Identifiable) qui a montré que la société appartient à plus de 28'000 actionnaires au porteur. L'expression de leur pouvoir sera facilitée par la mise en place du vote électronique aux Assemblées Générales. Par ailleurs, un nouveau site internet a été mis en ligne le 9 octobre, avec un nouveau logo, une nouvelle charte graphique et une simplification du langage scientifique qui améliore la compréhension de la valeur médicale créée depuis de nombreuses années.

Une web conférence en français sera organisée le mercredi 14 octobre 2026 à 18h00 afin de détailler la nouvelle feuille de route de la Société. Les modalités de connexion seront communiquées ultérieurement.

ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES POUR LE PREMIER SEMESTRE 2026

Le résultat opérationnel au 30 juin 2026 correspond à une perte de 10,4 millions d'euros, contre une perte de 2,7 millions d'euros au 30 juin 2025.

- Les produits d'exploitation sont exclusivement constitués du chiffre d'affaires lié à l'exploitation du médicament Masivet en médecine vétérinaire. Le chiffre d'affaires s'élève à 498 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 515 milliers d'euros au 30 juin 2025.
- La hausse des coûts de 7,6 millions d'euros entre 2025 et 2026 s'explique principalement par la comptabilisation d'une provision de 6,5 millions d'euros relative au Crédit d'Impôt Recherche (CIR), dans le litige opposant AB Science à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Cette provision intègre le risque portant le recouvrement de la créance CIR de 8,2 millions d'euros estimée suite à la décision défavorable du Tribunal Administratif de Paris rendue le 22 septembre 2026. Hormis cet élément exceptionnel, les coûts de R&D restent essentiellement stables sur la période, passant de 1,8 millions d'euros à 2,0 millions d'euros reflétant une continuité des travaux en R&D sur la période.
- Les coûts administratifs sont en hausse de 1 millions d'euros – le facteur principal étant une provision pour risque de Prud'hommes de 497 milliers d'euros, le reste étant des reprises de provisions exceptionnelles en 2025. Les coûts administratifs récurrents sont essentiellement inchangés d'une année sur l'autre.
- Le coût des produits vendus bénéficie d'un impact positif lié à des mouvements de stocks vétérinaires d'une année sur l'autre. L'activité commerciale du Masivet demeure stable ; avec cependant une légère progression des coûts de commercialisation qui évoluent de 150 à 170 milliers d'euros.
- Les autres charges opérationnelles sont liées à l'arrêt de brevets jugés non essentiels et au passage en charge de frais de maintenance des brevets.
- Le résultat financier correspond à un gain de 1,4 millions d'euros pour le premier semestre 2026, contre une perte de 2,5 millions d'euros pour le premier semestre 2025. Il inclut notamment la variation des avances conditionnées pour 2,0 millions d'euros relatifs à une avance remboursable en cas de succès (ROMANE – ROle du MASTocyte en NEurologie) reflétant l'actualisation des hypothèses sur la base du nouvel accord de financement finalisé en avril 2026 et reportant les échéances à la période 2027 à 2030 sous condition de succès commercial. En cas d'échec du programme, les avances conditionnées ne sont pas remboursées.
- Au 30 juin 2026, les revenus des actifs financiers concernent les revenus de placement pour 111 milliers d'euros.
- Les Intérêts des emprunts et dettes financières de 674 milliers d'euros sont relatifs aux emprunts auprès de la BEI, la BPI, Société Générale et la Banque Populaire. Pour rappel un accord de conciliation a abouti à une franchise de 18 à 24 mois sur ces remboursements. Pour l'essentiel, les intérêts enregistrés ici sont payables selon des amortissements de 2027 à 2030 et n'ont pas d'impact immédiat sur la trésorerie d'AB Science.

Le résultat net ressort à -9.0 millions d'euros au 30 juin 2026, contre -5.2 millions d'euros au 30 juin 2025, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Le tableau suivant résume les comptes consolidés semestriels du premier semestre 2026 établis conformément aux normes IFRS, et l'information comparative avec le premier semestre 2025 :

<i>En milliers d'euros, sauf données par action</i>	30/06/2026	30/06/2025
Chiffre d'affaires net	498	515
Coût des produits vendus	50	(364)
Charges de commercialisation	(170)	(150)
Charges administratives	(1 897)	(893)
Charges de recherche et développement	(8 600)	(1 837)
Autres charges opérationnelles	(294)	0
Résultat opérationnel	(10 411)	(2 729)
Produits financiers	2 109	212
Charges financières	(726)	(2 661)
Résultat financier	1 382	(2 448)
Résultat net	(9 029)	(5 177)
Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt	(6)	22
Résultat global de la période	(9 035)	(5 155)
Résultat net par action - en euros	(0,13)	(0,09)
Résultat net dilué par action - en euros	(0,13)	(0,09)

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2026	31/12/2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 980	10 179
Total de l'actif	18 901	24 525
Capitaux propres	(22 454)	(17 198)
Passifs non courants	(25 223)	(26 908)
Dettes fournisseurs	(9 155)	(9 300)
Passifs courants	(15 323)	(14 815)

ÉVÉNEMENTS CLES RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT CLINIQUE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2026 ET DEPUIS LE 30 JUIN 2026

Point sur le plan de développement à la suite d'une inspection promoteur des Bonnes Pratiques Cliniques

À la suite d'une inspection des Bonnes Pratiques Cliniques menée du 21 au 25 septembre 2026 par trois autorités de santé européennes, AB Science révisé son plan opérationnel. Le rapport d'inspection final est attendu avant la fin de l'année. Les constats préliminaires confortent la direction dans sa priorité d'instaurer un nouveau système de gestion de la qualité. La finalisation de ce système et son audit externe sont prévus d'ici fin 2026 avant de reprendre les essais cliniques. AB Science anticipe la reprise de la phase 1 pour la leucémie myéloïde aiguë (AB8939) au premier trimestre 2027. La reprise de la phase 3 dans la sclérose latérale amyotrophique (masitinib) est quant à elle planifiée pour le quatrième trimestre 2027. Ce délai permettra d'optimiser le design et la méthodologie de ces deux études. Le programme sur le masitinib dans la drépanocytose, promu par l'AP-HP, ne serait pas affecté et débiterait début 2027.

Par ailleurs, comme annoncé en juillet 2026, la Société a annoncé que trois études cliniques considérées comme non prioritaires à ce stade et dont le recrutement avait été suspendu, sont arrêtés, à savoir :

- Etude de phase 2 (AB20006) du masitinib dans le syndrome d'activation mastocytaire
- Etude de phase 3 (AB15003) du masitinib dans la mastocytose
- Etude de phase 3 (AB20009) du masitinib dans les formes progressives de la sclérose en plaques

La Société a précisé que l'arrêt de ces études n'était pas lié à une question de sécurité du masitinib.

Obtention d'une assurance d'essais cliniques de 25 à 39 millions d'euros pour l'étude de phase 3 dans la Sclérose Latérale Amyotrophique

AB Science a annoncé avoir reçu une offre ferme de souscription d'une police d'assurance de financement d'essai clinique de la part de Medical & Commercial International Ltd. (MCI), Lloyd's Syndicate 1902, pour son essai pivot de phase III AB23005 évaluant le masitinib (AB1010) en combinaison avec le traitement de référence dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA-Maladie de Charcot). Le placement a été organisé par Acrisure Re UK, en collaboration avec sa filiale Acrisure Re Netherlands. La police offre une couverture sans franchise, avec une limite de responsabilité de 25 millions d'euros pouvant atteindre 39 millions d'euros, destinée à couvrir l'intégralité des coûts financiers liés à un échec clinique. Elle prend effet à la date d'inclusion du premier patient, sous réserve de la mobilisation par AB Science du financement nécessaire à l'étude et au paiement de la prime d'un montant approximatif de 8 millions d'euros (montant incluant la prime d'assurance, les taxes, et les frais d'intermédiation, pour une limite de responsabilité de 25 millions d'euros, cette prime pouvant s'élever à un montant d'environ 13 millions d'euros pour une limite de responsabilité de 39 millions d'euros).

Les cas couverts incluent un échec d'efficacité selon les critères FDA/EMA, un échec en matière de sécurité, un échec de recrutement, une suspension réglementaire, une violation des BPC ou de l'intégrité des données, un arrêt prématuré recommandé par le comité indépendant, ainsi que des problèmes de fabrication (CMC).

Cette structure constitue une réduction significative du profil de risque du programme SLA et de la Société, avec trois bénéfices pour les actionnaires : (i) protection du capital investi à hauteur de 25 millions d'euros en cas d'échec ; (ii) validation externe de la conception de l'essai et du parcours réglementaire au travers de la diligence indépendante conduite par l'assureur ; (iii) amélioration de l'efficacité du capital et des conditions d'accès aux financements par dette et en fonds propres.

Identification d'un biomarqueur potentiel pour évaluer l'activité du masitinib dans l'implication pathologique de la microglie dans la sclérose latérale amyotrophique

AB Science a annoncé en février 2026 l'identification d'un biomarqueur potentiel pour évaluer l'activité du masitinib dans l'implication pathologique de la microglie dans la sclérose latérale amyotrophique.

Les principales caractéristiques de ce biomarqueur nouvellement identifié sont les suivantes :

- Il s'agit d'un biomarqueur sanguin (plasmatique), qui présente l'avantage d'être facile à prélever et d'être évalué avec précision par ELISA (dosage immuno-enzymatique).
- Il est produit par la microglie pro-inflammatoire.
- Il active la microglie et les astrocytes et constitue donc un activateur contribuant à une boucle de rétroaction néfaste de la neuro-inflammation.
- Il est également libéré par les mastocytes, établissant ainsi un lien entre les mastocytes et la microglie, qui sont les deux principales cibles cellulaires du masitinib.
- Il permet de prédire la survie dans la SLA, ce qui pourrait expliquer pourquoi le masitinib pourrait prolonger la survie chez certains patients spécifiques.
- Des expériences internes ont montré que ce biomarqueur était réduit par le masitinib lorsque les mastocytes et la microglie étaient activés in vitro, soulignant l'activité spécifique et puissante du masitinib sur les mastocytes et la microglie.

Point sur l'étude de phase 1 de la molécule AB8939 et fin de l'étape 3 de la phase 1, évaluant la combinaison d'AB8939 et du Venetoclax dans le traitement de la leucémie myéloïde aiguë réfractaire ou en rechute

AB Science a procédé à une revue de la situation en janvier 2026 sur l'étude de phase 1 de la molécule AB8939 et la quatrième réponse consécutive avec la combinaison AB8939 et Venetoclax des patients atteints de leucémie myéloïde aiguë (LMA) associée à un profil génétique très défavorable.

- Le traitement combiné a été bien toléré, sans toxicité hématologique ni toxicité limitant la dose
- Le quatrième patient présentait un caryotype complexe comprenant une monosomie du chromosome 5 et une mutation TP53, et était en troisième ligne de traitement. Il a obtenu une réponse presque complète après 14 jours de traitement par AB8939 à 21 mg/m2 associé au Venetoclax
- Il s'agit du quatrième patient avec des signes de réponses à la combinaison sur un total de 4 patients traités

- Le taux de signaux de réponse partielle est de 100 % (4/4), dont un patient en rémission complète, un en réponse quasi complète et deux en réponse partielle selon l'approche clinique
- Les résultats ont été obtenus après le premier cycle de traitement (14 jours) chez des patients recevant un traitement de troisième ou quatrième ligne, dont deux avaient précédemment progressé sous Venetoclax en association avec d'autres chimiothérapies
- Ces quatre patients présentent tous des profils cytogénétiques très difficiles à traiter, notamment un caryotype complexe, une mutation TP53, une mutation NRAS, une monosomie 5 et un réarrangement MECOM, qui sont généralement associés à un mauvais pronostic en raison de l'évolution agressive de la maladie et de la résistance au traitement
- Cette diversité des patients répondeurs semble corroborer le mécanisme d'action d'AB8939, qui est capable de déstabiliser les microtubules en contournant la multirésistance aux médicaments et également en ciblant les cellules souches cancéreuses sans éliminer les cellules souches non tumorales
- Ces résultats confortent le positionnement d'AB8939 chez les patients présentant une génétique défavorable, des caryotypes complexes, des mutations TP53, NRAS et KRAS, une monosomie 5 et 7, et un réarrangement MECOM, qui représentent les besoins médicaux non satisfaits les plus importants

Par ailleurs, AB Science a annoncé en juin 2026 la fin de l'étape 3 de la phase 1 évaluant la combinaison d'AB8939 + Venetoclax chez des patients atteints de leucémie myéloïde aiguë (LMA) associée à un profil génétique très défavorable. L'étape 3 a évalué la combinaison d'AB8939 et du Venetoclax administrée sur un cycle de 14 jours. Au total, six patients ont été traités à deux niveaux de dose d'AB8939 (16 mg/m² et 21,3 mg/m²), chacun en association avec le Venetoclax. La combinaison a été bien tolérée, sans toxicité limitant la dose (DLT) ni toxicité hématologique observée à l'un ou l'autre niveau de dose, ce qui a permis de sélectionner la dose recommandée pour la phase 2 (RP2D).

Des signes préliminaires d'efficacité encourageants ont été observés. Sur les six patients traités, quatre ont obtenu une réponse objective (une rémission complète avec récupération hématologique incomplète et trois réponses partielles), correspondant à un taux de réponse globale (ORR) de 67 % selon l'approche clinique. Les deux patients restants ont présenté une maladie stable, aboutissant à un taux de contrôle de la maladie (DCR) de 100 %. Ces réponses ont été obtenues après un seul cycle de traitement (14 jours) chez des patients lourdement prétraités recevant un traitement de deuxième à quatrième ligne. Notamment, deux des patients répondeurs avaient précédemment progressé sous Venetoclax en association avec d'autres chimiothérapies. Les patients traités présentent tous des profils cytogénétiques très difficiles à traiter, notamment un caryotype complexe, une mutation TP53, une mutation NRAS, une monosomie 5 et 7 et un réarrangement MECOM, qui sont généralement associés à un mauvais pronostic en raison de l'évolution agressive de la maladie et de la résistance au traitement. Il s'agit d'un taux de réponse élevé dans une population où les traitements de référence atteignent un ORR de 10 à 30 % dans les LMA à risque défavorable, multi-traitées.

Délivrance de brevets protégeant l'utilisation du masitinib dans le traitement des formes progressives de la sclérose en plaques et dans le traitement du cancer de la prostate métastatique hormono-résistant

AB Science a annoncé en janvier 2026 que l'Office japonais des brevets a officiellement délivré un brevet pour les méthodes de traitement de la sclérose en plaques (SEP) progressive avec sa molécule phare, le masitinib. Ce nouveau brevet (JP 7788154) garantit la protection de la propriété intellectuelle du masitinib jusqu'en février 2041. Il s'agit du premier pays à délivrer un brevet protégeant l'utilisation du masitinib dans les formes progressives de la SEP.

AB Science a suivi pour la protection du masitinib dans les formes progressives de la SEP la même méthodologie que pour l'utilisation du masitinib dans la SLA. Ce dernier brevet a été accordé partout dans le monde. AB Science est optimiste quant à ses chances d'obtenir la protection de l'utilisation du masitinib dans la SEP progressive à l'échelle mondiale.

AB Science a également annoncé en janvier 2026 que l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) a délivré une notification d'acceptation (NOA) pour un brevet relatif aux méthodes de traitement du cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC) avec sa molécule phare, le masitinib (US 18/040884). Une fois délivré, ce nouveau brevet américain d'utilisation médicale secondaire assurera la protection de la propriété intellectuelle (PI) du masitinib dans le mCRPC jusqu'en

mai 2042. Une NOA signifie que l'USPTO a l'intention d'accorder la demande de brevet après avoir accompli certaines formalités procédurales. La NOA américaine est délivrée après qu'un examinateur a confirmé que la demande de brevet répond à toutes les exigences en matière de brevetabilité. Ce nouveau brevet américain s'ajoute à la couverture déjà accordée en Europe (EP4175639) [1]. Des demandes de brevet équivalentes ont également été déposées dans d'autres grands marchés internationaux. L'Office américain des brevets a officiellement délivré un brevet en juin 2026.

AUTRES INFORMATIONS CORPORATE POUR LE PREMIER SEMESTRE 2026 ET DEPUIS LE 30 JUIN 2026

Augmentation de capital par placements privés pour un montant total de 19,7 millions d'euros

AB Science a successivement annoncé en avril, juillet et août 2026 des augmentations de capital pour des montants respectivement de 3,2, 2,3 et 14,2 millions d'euros.

Le produit de ces placements privés permettra ainsi à la société de réaliser, sans financement complémentaire à court terme, les premières étapes de son plan « Relaunch AB Science ».

Accord final sur la renégociation des modalités de remboursement de ses emprunts avec l'ensemble des créanciers financiers

AB Science a annoncé en avril 2026 être parvenue à un accord définitif avec ses créanciers financiers. Cet accord prévoit un décalage de deux ans du remboursement des Prêts Garantis par l'Etat et un décalage de 12 mois de la date de remboursement du crédit BEI Covid. L'économie sur la période sera investie en R&D.

Un accord unanime des créanciers financiers a été obtenu sur les modalités de restructuration suivantes :

- PGE pour un solde de 2,3 millions d'euros : i) une franchise en capital de 24 mois à compter de la date d'ouverture de la première procédure de conciliation au bénéfice d'AB Science, soit le 17 janvier 2025, avec reprise de l'amortissement à compter respectivement du 31 janvier 2027 pour Société Générale et du 2 février 2027 pour Banque Populaire ; ii) un allongement de la maturité de 24 mois reportant la date de maturité finale du 2 avril 2027 au 2 avril 2029 pour Banque Populaire et du 31 mars 2027 au 31 mars 2029 pour Société Générale ; iii) une augmentation du taux d'intérêt uniquement pour refléter la modification du coût de refinancement.
- Prêt soutien innovation Bpifrance pour un solde de 1,25 million d'euros : i) une franchise en capital de 24 mois à compter du 1er novembre 2024 (échéance exigible au 31 janvier 2025) jusqu'au 31 octobre 2026 inclus (échéance en capital exigible au 31 janvier 2027) ; ii) un allongement de la maturité de 24 mois reportant la date de maturité finale du 30 avril 2027 au 30 avril 2029 ; iii) une augmentation du taux d'intérêt uniquement pour refléter la modification du coût de refinancement.
- Contrat cadre d'aide au projet d'innovation stratégique industrielle Bpifrance pour un solde de 5,8 millions d'euros : Pour ce contrat qui prévoit, en cas de succès commercial du masitinib en neurologie, le remboursement de l'aide apportée par Bpifrance dans le cadre du projet de recherche intitulé ROMANE, les modalités de restructuration sont les suivantes : i) une franchise en capital de 18 mois à compter du 30 juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2027 ; ii) un allongement de la période des remboursements forfaitaires passant de 10 ans à 15 ans à compter du dernier versement de cette avance ; iii) un allongement de la période des remboursements complémentaires passant de 15 ans à 20 ans ; iv) une modification des montants des échéances annuelles.
- Crédit BEI Covid : Report de 12 mois de la date de maturité finale du Crédit BEI (avec une augmentation du taux d'intérêt de 100bps), de sorte que la date de maturité finale de la première tranche est reportée du 21 décembre 2028 au 21 décembre 2029 et que la date de maturité finale de la deuxième tranche est reportée du 28 janvier 2028 au 30 janvier 2029.

À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares, ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

Déclarations prospectives – AB Science

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

AB Science

Communication financière

investors@ab-science.com